



Charte de fonctionnement

Article 1 : la philosophie et l'objet du think tank

Toute démarche de création d'un think tank demande de la transparence, tant sur ses initiateurs que sur son positionnement, sa charte de fonctionnement et les missions qui lui sont dévolues. La création de ce cercle de réflexion devra répondre au besoin universel de santé, adopter une démarche scientifique rigoureuse et émettre des recommandations sur des sujets d'actualité concernant la vaccination. Le principe de complémentarité des approches est vivement recherché :

- tant dans le choix des personnes qui le composent
- que sur les sujets abordés, liés aux réflexions prospectives
- que sur la variété des angles abordés : médicaux, économiques, politiques, éthiques, sociaux...

Le think tank VLS - Vaccination et Lien Social a pour objet :

- d'apporter une information simple, précise, rationnelle, scientifique et consensuelle aux personnes qui doutent avec sincérité de l'intérêt de la vaccination
- d'occuper l'espace internet avec une coalition d'acteurs de l'e-santé et de rendre accessible à tous le contenu de l'information relative à la vaccination
- de déstabiliser indirectement le complot antivax.

Article 2 : l'organisation du think tank

VLS est organisé autour de plusieurs acteurs :

- les initiateurs : Open Rome et Nile. Ils peuvent accepter d'autres personnes morales ou physiques, à la condition qu'ils cooptent à l'unanimité l'impétrant
- les contributeurs : par les moyens qu'ils apportent, ils permettent au think tank de se développer, d'agir et/ou de diffuser l'information. Ce sont des acteurs économiques
- les relais : cette communauté comprend les youtubeurs, facebook, twitter, Instagram, LinkedIn, presse, médias, ainsi que toutes personnes qui diffusent et sont le relais des informations à l'ensemble de la communauté
- les experts scientifiques et médicaux : le think tank pourra consulter des experts ou les faire intervenir lors de réunions/événements. Personnalités qualifiées ou professionnels reconnus pour leurs compétences (professionnel de santé, journalistes, patients, etc.), ils peuvent être membres du think tank ou simplement invités à participer de façon *ad hoc*
- la communauté : elle a vocation à provenir de l'ensemble des acteurs de la vaccination et de la société civile. Ceux-ci peuvent donc appartenir à la communauté des malades et de leurs associations, aux professionnels de santé et leurs sociétés savantes, aux fédérations hospitalières, aux institutions et administrations, au monde politique et parlementaire, aux fondations et instituts de recherches, à la radio, la presse... Les membres du think tank s'engagent par rapport à la charte de fonctionnement de celui-ci.

Article 3 : la méthodologie de travail

- Étape 1 : créer la communauté du think tank VLS. Dans un premier temps il faudra identifier et cartographier la communauté du think tank, puis dans un deuxième temps prendre contact et rencontrer

les différents acteurs pour présenter le projet. Enfin, un socle de valeurs et principes communs à l'ensemble des membres de la communauté VLS sera défini.

- Étape 2 : acquérir une légitimité par la mise en œuvre de la stratégie. Il faudra créer et animer les groupes de contacts pluridisciplinaires. Ceux-ci agrégeront l'information scientifique complexe et exhaustive, la vulgariseront, scénariseront sa diffusion et entreront en contact avec les cibles.
- Étape 3 : un site internet porteur des éléments de VLS sera mis en ligne. L'information produite par ce think tank sera dépendante du type d'information, de la temporalité et de l'actualité et pourra prendre des formes différentes.

Chaque membre pourra contribuer à l'élaboration d'une veille scientifique, politique ou sociale en lien avec la vaccination. Les initiateurs mettent à disposition des outils de partage adéquats pour faciliter l'échange d'informations.

Article 4 : les engagements des membres de VLS

Les membres s'engagent à :

- contribuer aux réflexions du think tank, tant par leur présence lors des réunions thématiques que par leurs apports entre les réunions
- accepter de voir figurer leur nom sur les synthèses issues des réflexions et des réunions de travail, synthèses qui pourront être diffusées par tout canal de communication adéquat
- respecter la libre expression des membres et l'indépendance éditoriale du think tank
- contribuer au succès des actions menées par VLS en vue d'un bénéfice collectif
- réagir aux synthèses proposées à l'issue de chaque réunion dans un délai de 8 jours suivant la réception du projet de synthèse par mail. Passé ce délai, les synthèses seront considérées comme validées.

Article 5 : Le rôle des initiateurs au sein du think tank

Les initiateurs seront présents au sein du think tank. Open Rome et Nile assureront le secrétariat général, apporteront leur expertise sur la création du cercle de réflexion, leur animation et assureront le soutien logistique. À ce titre, ils réaliseront les actions suivantes :

- aide à la sélection des membres du think tank, contacts et conviction pour leur participation
- rédaction de la charte de fonctionnement
- aide à la définition du thème des réunions avec les initiateurs et les membres du think tank
- organisation des réunions, invitation des participants
- suivi des dossiers, animation des réunions, rédaction des comptes rendus des réunions.

Ils s'engagent à :

- garantir l'indépendance éditoriale de VLS
- assurer le bon fonctionnement et la pérennité du think tank en veillant particulièrement au respect de ses objectifs, à l'efficacité de ses actions et de sa communication, à la tenue de son agenda tout particulièrement en ce qui concerne les réunions
- fournir à l'ensemble des membres les éléments d'information mis à leur disposition sans en dénaturer le fond et en désignant la source
- remplir scrupuleusement le cahier des charges sur lequel les membres ont pris leurs engagements.

Article 6 : communication et retrait d'un membre du think tank

Les documents produits par le think tank engagent celui-ci à titre collectif mais pas les membres individuellement. À tout moment un membre pourra se retirer de VLS s'il estime se trouver en désaccord avec les positions adoptées, et/ou le contenu des documents divulgués, et/ou tout élément de communication, provenant du think tank VLS. À cet effet, ce membre informera le secrétariat général de son retrait par lettre recommandée avec accusé de réception. À compter de la réception d'une telle lettre

recommandée avec accusé de réception, il ne sera plus fait aucune référence à ce membre comme membre de VLS.

Article 7 : les engagements des contributeurs

Les contributeurs du think tank VLS ont toute liberté pour :

- informer leurs salariés et leurs sous-traitants de leur soutien au think tank VLS
- s’abonner aux documents émis par le VLS pour adapter leur organisation aux attitudes de la population et aux injonctions des autorités
- diffuser ces documents ou une synthèse de ces documents à leurs salariés, à leurs sous-traitants et à leurs clients, chaque fois qu’ils le jugeront utile, sans en modifier le contenu et en en mentionnant systématiquement la source (Think Tank « Vaccination et lien social », date)
- utiliser les documents transmis par VLS dans leur recherche, développement et expérimentation de nouveaux services et de nouveaux produits, en mentionnant systématiquement la source (Think Tank « Vaccination et lien social », date)
- promouvoir VLS auprès de toutes les personnes avec qui ils sont en relation
- expliquer publiquement les raisons et les modalités de leur soutien à VLS
- communiquer sur leur soutien à VLS dans le cadre de leur communication institutionnelle.
- demander que leur logo et mentions figurent sur le site VLS en tant que partenaires du projet.

Les contributeurs du think tank VLS sont d’accord sur les principes communs suivants :

- ils n’exercent aucune pression sur le choix par le comité de pilotage de VLS des autres partenaires de la plateforme, y compris quand il s’agit pour eux de concurrents directs ou indirects
- ils n’exercent aucune pression sur l’organisation de VLS, la nature des informations collectées, la façon de les analyser, la rédaction et le contenu des documents transmis aux autorités, aux soignants et aux partenaires de VLS
- ils respectent scrupuleusement l’anonymat des soignants et des patients amenés à fournir à VLS des témoignages ou des informations, respectant ainsi les lois et règlements protégeant les droits des patients (RGPD, CNIL, etc)
- ils signent une convention avec VLS, précisant la nature et le montant du soutien apporté, ainsi que leur adhésion à la charte éthique des partenaires de VLS
- ils acceptent que VLS mentionne leur nom, oralement ou par écrit, et rende publique si nécessaire tout ou partie de la convention signée avec VLS chaque fois que le comité de pilotage de VLS le jugera utile dans un souci de transparence vis à vis des autorités, des soignants et de la population.
- ils acceptent d’être exclus, sans indemnisation, de leur statut de partenaire de VLS en cas de manquement à ces principes.

Nom

Prénom

Fonction

Organisme ou Association

Courriel

Date

Signature